

Les soucis du travailleur horloger

Autor(en): **Gruber, Karl**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **49 (1978)**

Heft 2: **L'industrie horlogère : l'heure de demain!**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les soucis du travailleur horloger

Pour la FCOM, la situation de l'industrie horlogère est tout d'abord un problème de l'emploi. 7385 travailleurs et travailleuses (dont 1422 à domicile) ont perdu leur emploi dans l'horlogerie entre septembre 1975 et septembre 1976. Pour la période de 1970 à 1976, cela fait une baisse de 34 266 postes de travail. On voit donc que c'est bien avant la crise que l'emploi a commencé à diminuer, puisque depuis le début de la crise (automne 1974), la perte a été de 21 206. Même en période de « prospérité », plus de 13 000 travailleurs avaient perdu leur emploi en quatre ans dans l'horlogerie.

Cette baisse générale de l'emploi ne touche pas tous les travailleurs de la même façon, et certaines catégories sont plus touchées que d'autres : on peut constater que c'est la catégorie du personnel à domicile qui a été la plus touchée, ainsi que celle des ouvriers. De nouveau, cela ne date pas de la crise.

D'autres chiffres nous montrent que si les femmes représentaient en 1974 57,4 % du personnel de l'horlogerie, elles ne sont plus aujourd'hui que 52,8 %. Ainsi, alors que la baisse totale de l'horlogerie (entre 1974 et 1976) était de 27,8 %, la baisse du nombre de travailleuses s'élevait à 33,5 %.

Des différences considérables existent aussi entre les régions. Des cantons sont littéralement « saignés » (Berne, Neuchâtel et Soleure, bien sûr). Dans les régions centrales jusqu'à 80 % des travailleurs sont horlogers.

La réduction massive des emplois se rallie ainsi aux problèmes indiqués et fait de l'industrie horlogère une bran-

che où le travailleur doit se sentir extrêmement menacé.

Et d'autres menaces pèsent très lourdement sur l'avenir des travailleurs horlogers : les experts attendent que la vente mondiale s'élèvera en 1980 à 305 millions de pièces dont 90 millions seront électroniques et en 1985 à 370 millions dont environ 200 millions seront électroniques.

Cette évolution risque de réduire encore davantage les emplois en Suisse et de transformer fondamentalement les professions horlogères. Elle ne pourra être supportée que si l'industrie horlogère se prépare à une large diversification régionale et une adaptation des travailleurs aux nouvelles professions.

Mais les discours des grands patrons horlogers sont fort peu rassurants. L'un d'eux, M. Giuseppe Bertola, président du conseil d'administration de la SSIH, vient de postuler lors d'une conférence tenue à Zurich, qu'il faut d'une part concentrer les entreprises horlogères. Or la statistique prouve que les petites entreprises (1 à 50 travailleurs) ont aussi perdu relativement moins de postes de travail (19 %) que les grandes (plus que 500 travailleurs) (26 %) entre 1966 et 1976.

A la même occasion, M. Bertola s'est plaint de l'hésitation des milieux horlogers de déplacer la production à l'étranger. C'est beaucoup moins le sort de l'entreprise que l'intérêt aux bas salaires de certaines régions et les avantages monétaires d'un investissement à l'étranger qui nous semblent guider de telles réflexions. Une politique de ce genre réduit la sécurité d'emploi du travailleur

suisse sans donner de sécurité matérielle au travailleur du pays d'implantation.

Le sort social des régions horlogères exige tout au contraire un programme

de diversification coordonnée et organisée. Ce programme doit être financé par les banques et les entreprises et contrôlé par les autorités et les partenaires sociaux.



Karl Gruber
Secrétaire central
de la Fédération chrétienne
des ouvriers sur métaux
de la Suisse

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 10 29
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville
☎ 038 51 31 21

**Administration de l'ADIJ
et rédaction des « Intérêts du Jura »**

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1 ☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Rédacteurs responsables :
François Lachat, Frédéric Savoye

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Le numéro Fr. 2.50

Caisse CCP 25 - 2086